



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Désert médicaux

Question au Gouvernement n° 3700

Texte de la question

DÉSERTS MÉDICAUX

M. le président. La parole est à M. Thierry Benoit.

M. Thierry Benoit. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, cher Olivier Véran (« Ah ! » sur les bancs du groupe LR), je voudrais vous parler des déserts médicaux. Vous êtes souvent interpellé au sujet de la crise sanitaire et de la pandémie que vivent les 67 millions de Français. Mais la crise sanitaire met aussi en lumière la difficulté, pour bon nombre de Français, de trouver un médecin traitant référent, un médecin de famille : six millions d'entre eux n'en ont pas. J'aperçois à vos côtés Roselyne Bachelot, qui était ministre dans la santé et des sports il y a dix ans – c'était hier. Nous avons finalement peu progressé depuis, alors que dans la crise sanitaire que nous traversons, c'est le médecin référent qui fait le lien entre les Français et les mesures sanitaires ; il est important de le rappeler.

Les déserts médicaux concernent aussi bien les campagnes que les villes. Pourtant, depuis dix ans, beaucoup a été fait : suppression par M. Véran du numerus clausus que Mme Bachelot avait commencé à relever, maisons pluridisciplinaires, contrats locaux de santé, télémédecine, prime à l'installation pouvant atteindre 50 000 euros, défiscalisation. Mais cela ne suffit plus. Quand on est député depuis plus de dix ans, on se doit d'interpeller le Gouvernement au sujet des déserts médicaux. Ma question est la suivante : quand allons-nous réguler, conventionner, installer les médecins là où il y en a besoin, à l'instar de ce que l'on fait pour les pharmacies ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes UDI-I et LR. – M. Florian Bachelier et M. Jean-Baptiste Moreau applaudissent également.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Je vous remercie, monsieur le député Thierry Benoit, pour votre question. Je connais votre engagement sur le sujet fondamental qu'est l'accès aux soins pour tous sur tout le territoire national, que je n'oublie évidemment pas dans la période que nous traversons. Je parlais tout à l'heure de la transparence au sujet des vaccins ; Amélie de Montchalin, et avec elle l'ensemble du Gouvernement, a été incitée à faire preuve de transparence sur d'autres éléments. En vous rendant sur le site internet gouvernement.fr, vous aurez accès, dans l'onglet « baromètre des résultats », à toutes les informations relatives à l'accès aux soins. J'ai consulté la page consacrée à votre beau département d'Ille-et-Vilaine : je ne sais pas si vous le savez, mais on y trouve désormais trente-neuf maisons de santé pluridisciplinaires, alors qu'il n'y en avait quasiment aucune auparavant.

M. Pierre Cordier. Ce sont les intercommunalités qui paient, pas vous !

M. Olivier Véran, ministre. Cela montre que les choses bougent, qu'elles ne sont pas figées.

Vous avez également raison de souligner la suppression du fameux numerus clausus – et de dire que je n'étais pour rien dans son instauration ! –, qui revenait à empêcher un jeune Français de suivre des études de médecine en France pour ensuite exercer en France, alors que l'on recrutait des médecins roumains en Roumanie, voire que l'on formait des médecins français en Roumanie.

M. Raphaël Schellenberger. Maintenant, le nombre de places est limité dans chaque promo !

M. Olivier Véran, ministre. Nous l'avons supprimé il y a deux ans, mais il faut du temps pour que les médecins soient formés et qu'ils soient pleinement opérationnels.

M. Raphaël Schellenberger. Le nombre de médecins formés n'en est pas moins limité !

M. Olivier Véran, ministre. Il existe d'autres dispositifs incitatifs qui fonctionnent bien et qui permettent à la situation de s'améliorer, comme en témoigne l'amélioration des indicateurs. Vous parlez à raison de la télésanté et de la télémédecine ; jamais la crise n'aura autant accéléré sa transformation. En exactement un an, le nombre de téléconsultations est ainsi passé de 10 000 par semaine à 1 million. (*M. Florian Bachelier applaudit.*) Grâce au numérique, nous avons ainsi brisé les distances. Nous avons équipé non pas seulement les médecins mais aussi des infirmiers et des kinésithérapeutes, qui peuvent aussi réaliser des téléconsultations. Mais le numérique ne remplacera pas la relation directe entre le patient et son soignant ou son médecin ; c'est la raison pour laquelle nous continuerons de déployer les maisons de santé ainsi que les communautés professionnelles territoriales de santé, les CPTS, qui couvrent 40 % du territoire. Nous déploierons aussi les SAS, les services d'accès aux soins, pour l'accès aux soins urgents non programmés. Nous continuons résolument, et nous réussirons ! (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)

M. le président. La parole est à M. Thierry Benoit.

M. Thierry Benoit. Mon médecin traitant – le docteur Le Du, près de Fougères – m'a remis mon dossier médical le 30 décembre dernier : il part en retraite sans être remplacé. Je vous l'assure, monsieur le ministre : si vous ne prenez pas de mesures coercitives, nous n'y parviendrons pas. La France forme plus de médecins, mais ils sont mal répartis. On ne peut plus l'accepter ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I et sur quelques bancs du groupe LR.*)

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3700

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 janvier 2021](#)